



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2020213-0001

Signé par

Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 31 juillet 2020

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral constatant la modification de la représentation des membres au sein du syndicat intercommunal des Deux Versants



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de la légalité et des élections**

**Arrêté préfectoral constatant la modification de la représentation des membres au sein du syndicat
intercommunal des Deux Versants**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-20 et suivants ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° 14a/2020 du 30 mars 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2253 du 8 juillet 1991 portant création du syndicat intercommunal des Deux Versants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013119-0003 du 29 avril 2013 portant substitution de la communauté de communes du Pays de Combray au sein du syndicat intercommunal des Deux Versants pour la compétence transport scolaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016138-0001 constatant les effets de la création de la communauté de communes Entre Beauce et Perche sur les syndicats intercommunaux et mixtes existants ;

Vu la délibération du comité syndical n° 2014005 du 20 février 2014 ayant pour objet la représentativité des communes au sein du syndicat intercommunal des Deux Versants ;

ARRETE :

article 1^{er} : La modification de la représentation des membres au sein du Syndicat intercommunal des Deux Versants est constatée.

article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **31 JUIL. 2020**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Adrien BAYLE

